Recherches sociographiques



Jean-William LAPIERRE, Le pouvoir politique et les langues, Babel et Léviathan

Gabriel Dussault

Volume 31, Number 1, 1990

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056490ar DOI: https://doi.org/10.7202/056490ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Dussault, G. (1990). Review of [Jean-William LAPIERRE, Le pouvoir politique et les langues, Babel et $L\acute{e}viathan$]. Recherches sociographiques, 31(1), 90–93. https://doi.org/10.7202/056490ar

Tous droits réservés ${\hbox{$\mathbb Q$}}\>$ Recherches sociographiques, Université Laval, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



d'édition soigné n'aurait pas fait autrement que de contribuer à la valeur rédactionnelle de l'ensemble!

Richard Jones

Département d'histoire, Université Laval.

Jean-William Lapierre, Le pouvoir politique et les langues. Babel et Léviathan, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 299 p.

Écrit dans une langue simple, claire, limpide, exempte de tout jargon, ce qui pourrait constituer une sorte de défense et d'illustration du français en sciences sociales et qu'on souhaiterait voir partagée par tous les sociologues francophones, ce livre mérite l'attention de tous les Québécois (et ils semblent nombreux par les temps qui courent) qu'intéressent les politiques linguistiques, les interventions de l'État en matière de langue, en somme les rapports entre pouvoir politique et langues. Et cette attention, l'ouvrage la mérite non seulement en raison des pages qu'il consacre aux situations québécoise et canadienne, mais encore en raison des horizons qu'il ouvre, de l'ampleur du champ d'observation, à l'échelle du globe et aux dimensions de l'histoire, sur lequel il cherche à fonder sa réflexion, tout comme de certaines questions fondamentales qu'il soulève. Des pointes d'humour viennent même ajouter du piquant à une étude qui pourrait être austère autrement...

Pour Lapierre, le récit biblique de la tour de Babel donne à penser que «la pluralité des langues humaines est un obstacle, une limite à la volonté de puissance politique qui aspire à la domination universelle, et qui glorifie l'Unité» (p. 8):

[...] un seul peuple, une seule langue, sous un seul pouvoir souverain, n'est-ce pas le projet de tout État, la définition même de toute Nation (au sens moderne du mot), le but de tout Empire et de toute hégémonie mondiale, bref la raison d'être de tous nos modernes Léviathan? (P. 10.)

Mais puisque subsiste la pluralité des langues, comment «grands et petits Léviathan font-ils pour briser, contourner, surmonter, endurer, éroder cet obstacle, ou s'en accommoder?» (P. 11.)

La première des deux parties du livre porte sur la langue comme objet de décisions politiques parce qu'instrument du pouvoir. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'histoire nous enseigne que, dans le contexte de la formation des «États-Nations» européens (Espagne, Angleterre, France), ce n'est pas d'hier que les gouvernements sont intervenus en cette matière. Fait à signaler: «sauf cas exceptionnels, la tendance à l'unification linguistique imposée par le pouvoir est générale dans l'histoire des États modernes». (P. 27.) Mais si, «ressource à la fois pratique et symbolique» (p. 257), «la langue est affaire d'État» (p. 37), il s'en occupera cependant différemment selon qu'il se rapproche davantage d'un des pôles que constituent le «modèle de l'État fédératif» et celui de «l'État unitaire». Pour l'auteur, ces deux extrêmes ne sont que des «types idéaux» au sens wébérien, qu'on ne trouve jamais tels quels dans la réalité, à telle enseigne même que «dans la dialectique de l'unité politique

et de la diversité sociale, un État fédératif en danger de sécession peut se rapprocher du modèle unitaire, tandis qu'un État unitaire menacé d'éclatement par les revendications de minorités ethnolinguistiques peut faire quelques petits ou grands pas vers le fédéralisme». (P. 43.) Pour le modèle fédératif, celui de «l'institutionnalisation de la pluralité des langues», l'auteur décrit situations et politiques linguistiques en Suisse, en Yougoslavie et en Union indienne, trois cas où «la diversité des langues et des cultures est largement respectée» (pp. 76s) et dont le premier, comme il se doit, fait l'objet d'un examen particulièrement détaillé. Pour le modèle unitaire avec «l'instauration de l'unité de langue», l'analyse du cas français occupe, de façon fort justifiable, la plus grande part de l'exposé: formation de l'État unitaire français, politique des langues de la I^{re} à la III^{re} République, renouveau des minorités linguistiques entre 1920 et 1950, politique des langues sous la IV^e et la V^e République, difficultés du plurilinguisme, et minorités linguistiques immigrées; mais l'auteur traite aussi du cas de l'Italie, «État unitaire régionalisé».

«Instrument du pouvoir, objet de décisions politiques, la langue n'est [cependant] pas toujours ni partout un enjeu de pouvoir, objet de luttes politiques. Comment et pourquoi le devient-elle?» (P. 129.) C'est à cette question que s'attache la seconde partie de l'ouvrage. Signalant que «c'est [...] surtout dans les situations de diglossie liées à un rapport de domination relative que les conflits dont la langue est l'enjeu peuvent éclater — parfois avec violence» (p. 134), Lapierre distingue encore ici l'État unitaire (les cas du Sri Lanka et de la Belgique) de l'État fédéral (cas du Québec, des minorités francophones canadiennes hors Québec, du Jura, des États-Unis, de l'U.R.S.S.). Un chapitre entier porte encore sur le plurilinguisme et la politique en Afrique.

Conscient que tout ne soit pas dit pour autant, l'auteur tire quelques conclusions, « au moins hypothétiques » et se risque « à quelques vues prospectives ». (Pp. 249s.) Si « les États fédéraux [...] les États unitaires régionalisés [...] ne sont pas exempts de revendications particularistes [elles] ont des chances d'y être au moins partiellement satisfaites sans violences excessives et durables ni risques majeurs de désintégration de l'État ». (P. 258.)

Seuls les théoriciens dogmatiques de l'État unitaire posent en principe que l'intégration politique est impossible sans assimilation ni aliénation culturelle des minorités ethnolinguistiques. Le fédéralisme postule au contraire que des communautés différentes peuvent s'intégrer à un même corps politique en conservant leur identité culturelle. (P. 259.)

Soulignant par ailleurs la crise de l'État-Nation, mis en cause aussi bien de l'intérieur par ses minorités que du dehors par les défis qu'il apparaît de plus en plus impuissant à affronter seul (à tout le moins dans le cas européen). Lapierre critique «l'illusion de certains militants "nationalistes" des minorités ethnolinguistiques» qui consiste à «croire que la défense et l'illustration de leur langue et de leur culture passent nécessairement par la formation de leur propre État-Nation souverain, unitaire et centralisé». (P. 276.)

Si l'État-Nation français, espagnol ou belge commence à n'être plus capable de répondre aux exigences de la civilisation transmoderne en gestation, ne serait-il pas insensé de prétendre instituer des micro-États-Nations corse, breton, gallois, basque ou wallon? Leur indépendance, leur souveraineté seraient aussi illusoires que celles de la plupart des micro-États du Tiers Monde. (Ibid.)

Estimant que «l'Europe du XXI^s siècle sera [...] fédérative et multilingue ou ne sera pas » (pp. 278s), l'auteur plaide plutôt pour «une Union des Peuples d'Europe [...] où les communautés linguistiques se développeraient dans l'autonomie culturelle » (p. 281) et où les individus, au moins trilingues, pourraient être égaux en droit, «comme le proclament les

Déclarations des droits de l'homme», parce que «les communautés dans lesquelles se développe leur existence personnelle [seraient] elles-mêmes égales en droits». (P. 285.)

De l'époque sumérienne à nos jours, du Paraguay à l'Ouzbékistan, comme de la France au Sri Lanka, ce livre nous entraîne dans un étourdissant voyage dans l'espace et dans le temps, dont les lignes qui précèdent ne donnent qu'un pâle reflet. Et l'on est à mille lieues ici de vagues généralités ou de spéculations en l'air. L'ouvrage est littéralement bourré de faits, de noms, de dates: éblouissant feu d'artifice! Aussi bien, je ne crois guère qu'il s'en trouve beaucoup sur la planète, même parmi les spécialistes, qui maîtrisent suffisamment l'ensemble des dossiers traités pour faire une sérieuse évaluation de toute cette masse de renseignements. À défaut de quoi, en plus de tenir compte de la double caution qu'offrent le sérieux de l'auteur et la bibliographie récente, le lecteur sera tenté, comme moi, de porter un jugement sur le tout à partir de ce qu'on y dit des dossiers que chacun connaît le mieux.

S'agissant du Québec, je relève bien sûr quelques inexactitudes ou imprécisions: pour «l'Union de 1846» (p. 166), on devrait plutôt lire «1840»; pour le nom de l'«Université MacGill» (p. 173), plutôt «McGill»; le français ne serait devenu seule langue officielle qu'avec la *Charte de la langue française* de 1977 (pp. 35 et 170), alors que c'a été l'effet de la Loi 22, pourtant évoquée comme la «loi sur la langue officielle» (p. 176); les dispositions de la *Charte* relatives à l'affichage public et aux raisons sociales (p. 179: usage du français «obligatoire [...] mais non exclusif») sont présentées de façon plutôt ambiguë; les élèves fréquentant «illégalement les écoles ''anglaises''» (p. 179) ont été amnistiés par la Loi 58 en juin 1986, faut-il préciser à la décharge de l'auteur. Force m'est cependant d'admettre que la présentation du dossier est remarquablement informée. Et si le reste de l'ouvrage est à l'avenant, il témoigne d'une magistrale et quasi incroyable érudition (ne faut-il pas toutefois situer la naissance du bouddhisme aux VI^e-V^e siècles avant notre ère plutôt qu'au IV^e?). (P. 140.)

Ce livre soulève d'importantes questions. Sans doute Lapierre reconnaît-il d'emblée que les États fédéraux ne se rapprochent que plus ou moins de leur modèle (au point d'écrire, page 209, que «sous les apparences d'un État fédéral, l'URSS est en fait un État très unitaire»), sans doute note-t-il également les tendances centralisatrices du Canada (p. 167) et des États-Unis (p. 201), mais, malgré toutes ces nuances qu'on aurait fort mauvaise grâce d'ignorer, ne tend-il pas à exagérer quelque peu l'aptitude du fédéralisme comme tel à intégrer dans un même corps politique des communautés différentes qui conservent leur identité culturelle? Au Canada, la fameuse reconnaissance du Québec comme «société distincte», trait qui, à la différence de la dualité linguistique du pays, n'est pas désigné comme «une caractéristique fondamentale du Canada» et dont l'expression reste bien vague, risque fort de sombrer avec l'Accord du lac Meech; et Ottawa continue toujours de parler de «la société» et de «l'identité» canadiennes. Quant à la république voisine qui, censément, «n'a jamais été un État-Nation unitaire, mais un État fédéral, multi-ethnique et multiculturel» (p. 208), la cause de l'anglais ne cesse apparemment d'y marquer des points: quelque seize États l'ont adopté comme langue officielle, et tout le monde sait que les choses «sérieuses» se font en anglais aux États-Unis. En fait, sauf exception bien sûr, ne serait-ce pas en quelque sorte le penchant naturel de tout État, comme l'auteur le suggère d'ailleurs en début d'ouvrage? Sauf exception toujours, les «concessions» aux particularismes ne surviennent-elles pas généralement lorsqu'ils sont devenus passablement inoffensifs ou folkloriques, ou lorsqu'encore elles font figure de moindre mal devant la menace d'une séparation ou d'une sécession?

Que signifie par ailleurs pour une communauté ethnolinguistique l'égalité en droit avec les autres collectivités ou une «autonomie culturelle» au sens fort du terme, sans en définitive la possibilité de se dicter à elle-même, et sans appel, ses propres lois, c'est-à-dire, en fin de compte, sans la souveraineté et, aussi longtemps qu'il subsiste des États, sa propre constitution en État? Si tel est le cas, l'État-Nation est-il tellement frappé de désuétude? et les «nationalistes» qui en font le souhait — à condition, bien sûr, qu'il soit viable, et ici il faut sans doute tenir compte des cas concrets (p. 276)— sont-ils nécessairement des dinosaures? L'impuissance des États-Nations à faire face isolément aux nouveaux défis et aux nouvelles tâches qui s'imposent à eux implique certes accroissement de coordination, coopération, échanges de toutes sortes, mais rend-elle essentiel pour autant le degré d'intégration politique que suppose le fédéralisme même le plus décentralisé? ou les moyens classiques (accords internationaux, conventions, traités) ne suffiraient-ils pas à y pallier?

Resterait sans doute à abolir l'État, à «vivre sans État»... Je ne pense pas cependant que Lapierre verrait là une voie praticable, à tout le moins pour l'avenir prévisible. D'ailleurs, aussi longtemps que demeurent et des pouvoirs transnationaux de fait et d'autres États qui, eux, ne sont pas prêts à «désarmer», cette avenue ne serait-elle pas celle de la servitude plutôt que de l'affranchissement? Les Léviathan modernes ne sont-ils pas, dans ces conditions, indispensables pour faire en quelque sorte contrepoids et consolider ainsi, aussi limité que soit leur pouvoir réel, un minimum de diversité culturelle *effective*?

Quant à cette Europe de demain avec ses États-Nations affaiblis, que l'auteur envisage multilingue, ne peut-on pas penser que, *même unie*, elle risque d'évoluer plutôt vers une situation de bilinguisme (l'anglais devenant la langue véhiculaire), voire peut-être de diglossie où les choses dites sérieuses se feraient en anglais, tandis que les autres langues (officielles ou nationales) se verraient reléguées dans un statut inférieur? Pareille hypothèse, sans être absolument fatale, n'est pas non plus entièrement gratuite. N'est-ce pas Lapierre luimême qui nous apprend qu'en Suisse, pays par excellence de l'institutionnalisation de la pluralité des langues, «la connaissance d'une deuxième langue nationale tend à diminuer»? «[...] un Suisse romand et un Suisse alémanique, s'ils sont jeunes, peuvent trouver plus aisé de communiquer en anglais que dans l'une de leurs deux langues officielles et nationales [...]» (P. 62.)

La fameuse décision prise par l'Institut Pasteur de publier ses *Annales* en anglais (j'ai cru entendre qu'elle avait été remise en cause depuis) est peut-être également un signe prémonitoire parmi d'autres, et un symbole qui donne à penser. Mais, pour transposer la sage observation de l'auteur relative aux rapports entre Européens et Africains, il n'appartient pas à un Québécois de prescrire aux premiers ce qu'ils ont à faire. « À eux de décider de leur avenir. [...] Occupons-nous donc de nos affaires [...]» (P. 278.)

Du reste, quoi qu'il en soit de l'avenir, à l'heure où d'aucuns n'ont d'yeux et d'oreilles que pour l'actuelle mondialisation de certains aspects de la culture, l'un des beaux mérites de ce livre, c'est sans doute, tout en prenant pleinement acte du phénomène (pp. 273 et 275), d'attirer vigoureusement l'attention sur l'étonnante et vivace diversité linguistique et culturelle qu'il recouvre, et de stimuler une réflexion très sérieuse sur les aménagements politiques qu'une telle variété sollicite, dans la plus grande ouverture d'esprit aux possibles.

Gabriel Dussault

Département de sociologie, Université Laval.